



Date :	Emploi :	:			
Membre de l'équipe d'observation :			Signature :		
Membre de l'équipe d'observation :			Signature :		
Membre de l'équipe d'observation :			Signature :		
Emplacement des travaux :			Oui	Non	S. O.
1.	La procédure obligatoire de « verrouillage/étiquetage » est mise en œuvre lorsque les systèmes sont mis hors tension pour cause de maintenance, de réparation ou pour toute autre activité.				
2.	Les employés effectuant des tâches de verrouillage et d'étiquetage sont correctement formés.				
3.	Des étiquettes signalant un danger personnel sont apposées sur les cadenas des points d'isolement afin d'identifier et de protéger la personne qui les pose.				
4.	Chaque employé autorisé travaillant sur le système isolé dispose de son cadenas sur le système ou d'une boîte à clés pour l'isolement de l'équipement.				
5.	Les étiquettes ne sont pas utilisées à la place des cadenas pour protéger le personnel contre les blessures ou les biens contre les dommages ou les pertes.				
6.	Les employés autorisés effectuent le verrouillage conformément aux procédures du site. (Procédure du site, dossiers de formation, etc.)				
	REMARQUE : Consultez le service de Santé globale et sécurité (spécialiste de la sécurité) ou d'autres PME si nécessaire pour vérifier ces critères.				
Commentaires :					